

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 06 mai 2026
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de permis 2019574
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 mai 2026	05 mai 2026
Commentaires: Des photos des planifications des activités éducatives quotidiennes ont été envoyées à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée. Des photos furent envoyées par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par  
Veronique Berube  
\_\_\_\_\_  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 mai 2026  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Christine Gallant  
\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mai 2026  
\_\_\_\_\_  
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"